

ACTUALISATION SUR LES MODALITES DE L'APPLICATION DE LA PORTANT SUR LE TRANSFERT DU POUVOIR DE SANCTION DU PREFET

Nous contestons le transfert du pouvoir de sanction du Préfet à PE qui va dégrader encore plus les relations des DE avec notre institution.

La DR a décidé de déléguer sa signature jusqu'aux ELD, ce qui va les mettre en première ligne en cas de conflit.

De plus, il n'y a pas eu de présentation de la graduation des sanctions lors de fausses déclarations/fraudes. Il est juste précisé de 2 à 6 mois. Comment déterminer une radiation et suppression des allocations pour 2 mois ? 3 mois ? 4 mois ?.... Comment s'assurer de l'égalité de traitement sur le territoire ? Les recours seront traités par les DT qui vont mettre en place une organisation pour la veille des demandes dans la GED. Ca sent encore l'usine à gaz... Et quid de l'envoi du courrier en tarif lent et seulement certains jours, qui risque de mettre à mal le délai donné pour faire le recours ?

Comment va s'intégrer dans ce processus la mise en place du Carnet de Bord numérique (même si la mise en place de l'expérimentation dans notre région n'est ni confirmée, ni infirmée par la DR) ?

La lecture du SNU : nous contestons l'efficacité supposée des sanctions. Aucune sanction n'accélèrera le retour à l'emploi de celles et ceux qui sont confrontés à de véritables barrières au retour à l'emploi (transport, garde d'enfants, manque de qualification, conditions de travail indécentes...).



POINT D'AVANCEE SUR L'EVOLUTION DU DOSSIER PPA (ET PAG EN AGENCE)

La DR souhaite la mise en place d'une clarification des activités d'appui/gestion en agence et en plateforme. Eh oui, bientôt 2 ans après la fin des A2S, on en est encore là...

La lecture du SNU : malgré les discours rassurants de la Direction sur la baisse de charge des PAG et plateforme



du fait de la dématérialisation, nous n'en avons aucune preuve et nous maintenons notre exigence d'avoir des services suffisamment dimensionnés afin de permettre un travail de bonne qualité et le respect de la QVT.

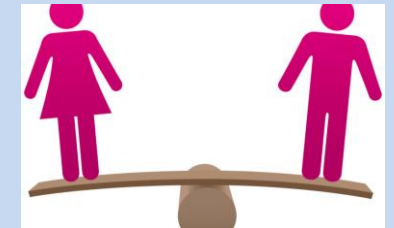
CONSULTATION SUR LA POLITIQUE SOCIALE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET L'EMPLOI AU SEIN DE PE CVL

Le cabinet d'expertise Sextant a rendu son rapport notamment sur la santé au travail et l'accord Egalité Pro.

Les conclusions sont telles que l'ensemble des élus-es a voté à l'unanimité un avis circonstancié contre la politique sociale à PE CVL et demandé à l'Etablissement la mise en place d'actions correctives.



La lecture du SNU : la Direction nie les difficultés des agents-es de PE CV, dont le nombre d'arrêts en hausse est un indicateur d'usure et d'épuisement professionnel. Les changements répétés que nous subissons (tant au niveau des activités, que des versions informatiques, actions diverses et variées type VUM...) sont une source de RPS avérés. Enfin, le fait d'évoquer la possibilité de mobiliser la commission de recours (CPLRC) est une provocation, vu le tri sélectif et drastique effectué par la DR en amont.



ASC

Voyage à Stockholm du 8 au 10 juin : adopté à l'unanimité.

Prise en charge par le CE de 50 % du prix du voyage (soit 250 €) pour l'agent-e et 100 € pour l'ayant droit.





Week-end familial à Versailles du 15 au 16 juin :
adopté à l'unanimité.

Prise en charge par le CE de 50 % du prix du voyage (soit 50 €) et de 50 € par ayant droit.

Nous rappelons que le SNU défend le principe de la modulation selon les revenus.

PROCHAIN CE LE 28 FEVRIER 2019